

**COMMUNE DE LA SELLE-CRAONNAISE**

12 rue de la Gare

53800 – 02.43.06.16.71

accueil@lasellecraonnaise.fr

lasellecraonnaise.mairie53.fr

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

- **BUDGET PRINCIPAL**
- **BUDGET LOTISSEMENT TALBOTTIERE 2**

SOMMAIRE :

- I. Le cadre général
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Le budget du lotissement Talbottière 2

## I. Le cadre général du budget

Dans le cadre de la loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

## II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement de l'année 2018 :

DEPENSES	PRINCIPAUX POSTES	MONTANT
Charges à caractère général	Energie, achats de repas, entretien de bâtiments, terrains, petits matériels, communication	228 183,57 €
Charges de personnel	Salaires et charges de personnel titulaire et non-titulaire, du personnel extérieur, assurances du personnel.	271 554,75 €
Autres charges de gestion courante	Indemnités et charges des élus, participation TE53, écoles hors LSC, CCAS, subvention aux associations	65 044,86 €
Charges financières	Intérêts des emprunts	17 392,36 €
Charges exceptionnelles	Report résultat assainissement à CCPC	51 987,24 €
Opérations d'ordres	Opérations non-financières permettant de constater la dépréciation des biens	32 904,16 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>667 066,94 €</b>

RECETTES	PRINCIPAUX POSTES	MONTANT
Résultat n-1 reporté	Report de l'excédent de fonctionnement 2017	59 476,67 €
Atténuations de charges	Remboursement par l'assurance des arrêts du personnel titulaire et non-titulaire	16 377,32 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	Cantine et garderie, redevance d'occupation domaine public, locations tables, chaises,...	34 037,07 €
Impôts et taxes	Taxes d'habitation et foncières, attribution de compensation, FNGIR, FPIC, Taxe droit de mutation	411 927,13 €
Dotations et participations	Dotations de l'Etat, Compensation taxes foncières et habitation, participation des communes à l'école, CEJ, FCTVA fonctionnement	235 937,27 €
Autres produits de gestion courante	Revenus des immeubles (Orion, logements, cantine, SDL)	46 908,89 €
Produits exceptionnels	Remboursement dégâts assurance, eaux pluviales.	5 466,27 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>810 130,62 €</b>

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matériaux et petites fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Particularité pour cette année 2018, le transfert d'une partie du résultat du budget de l'assainissement voté par la commune dans le cadre du transfert de la compétence à la communauté de communes pour un montant de 51 987,24 € (pour un solde positif à 85 137,33 € en recette d'investissement).

Les dépenses d'entretien des bâtiments communaux ont augmenté suite à des travaux imprévus (remplacement porte foot fracturée, reprise muret mairie suite sinistre, vestiaire cantine, ventilation défectueuse Orion et peinture aux monuments aux morts).

Les dépenses d'entretien de terrain et des espaces verts ont également augmenté avec la réalisation de massifs à l'église et à la Mairie mais aussi avec le début des tailles de l'ensemble des arbres qui continuera sur 2019.

Les autres dépenses de fonctionnement restent stables par rapport au prévisionnel.

Les dépenses de fonctionnement de 2018 représentent 667 066,94 €.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, dotations versées par l'Etat, les prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers, locations de salles...) et les remboursements des charges de personnel par l'assurance.

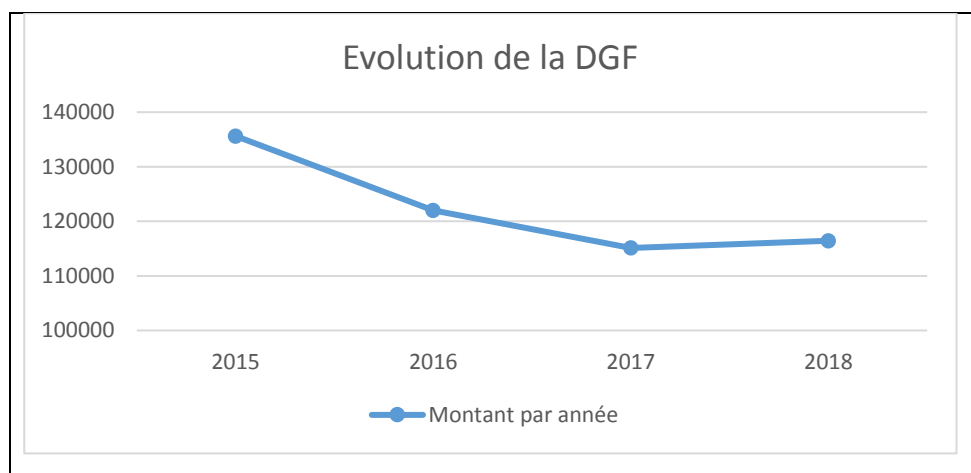
En 2018, il a été voté le transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC). Cette compétence était gérée initialement par un Syndicat dont la contribution fiscalisée apparaissait sur les fiches d'imposition. Les principes retenus par les élus de la CCPC étaient d'intégrer cette fiscalité à celle des communes qui le reverseraient.

Dans un même temps, la commune a décidé d'augmenter ses taux d'imposition d'1 point chacun afin de provisionner les travaux de construction d'une école neuve. Les taux votés sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 19,13 %
- Taxe foncier bâti : 31,16 %
- Taxe foncier non-bâti : 35,57 %

Le produit de la fiscalité des ménages pour 2018 s'est élevé à 308 372,00 €

La Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat a diminué d'environ 20 000 € depuis 2015.



Les recettes de fonctionnement de 2018 représentent 750 653,95 € auxquelles il faut ajouter le report de l'excédent de fonctionnement de 2017 de 59 476,67 €, ce qui fait un total de 810 130,62 €.

**Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire, la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2018, cet écart est de 143 063,68 €.**

### III. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

**Les dépenses d'investissement** font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en création.

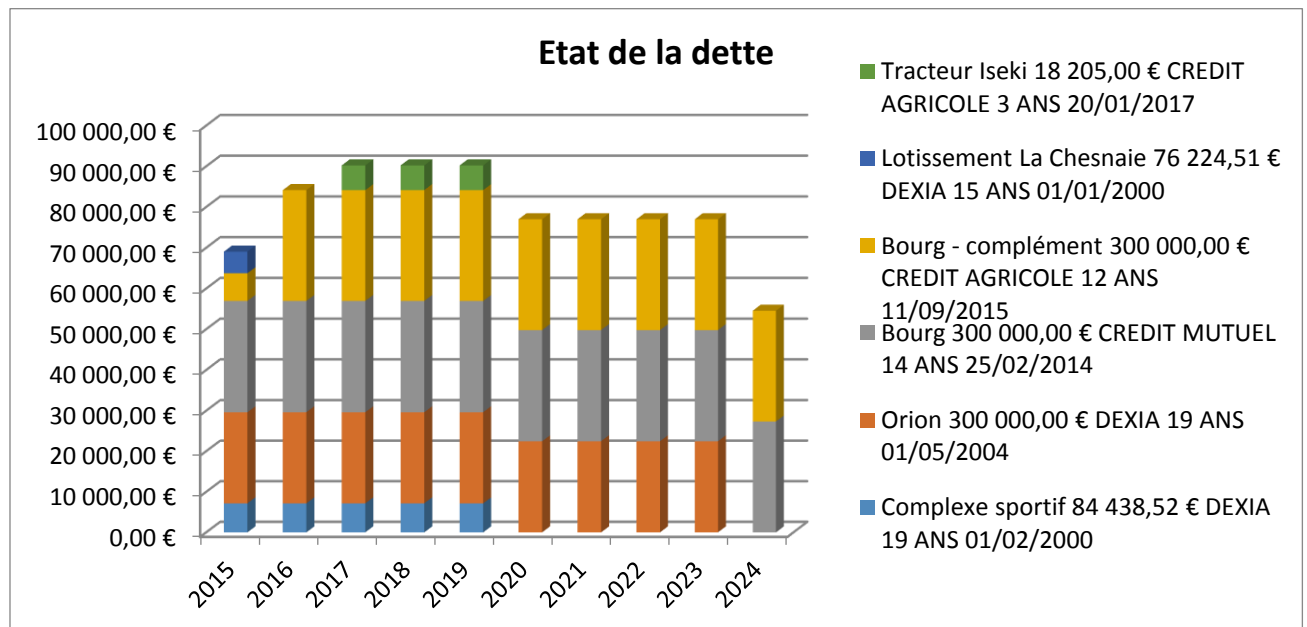
Les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2018 à La Selle-Craonnaise sont les suivants :

- Aménagement des sanitaires de la cantine avec accès aux personnes à mobilité réduite
- Construction d'un monument aux morts pour les soldats tués lors des guerres du 19<sup>e</sup> siècle
- Etudes pour la nouvelle école et achat d'un vidéoprojecteur
- Achat d'un désherbeur mécanique
- Changement d'une fenêtre de la mairie et pose de robinets thermostatiques aux radiateurs
- Achats de tables pour l'Orion
- Changement de la porte de la sacristie de l'église
- Achat de panneaux de signalisation
- ...

D'autres travaux ont également été réalisés en 2018 mais dont les factures ne sont pas parvenues en 2018 et paraîtront donc sur le budget 2019, en restes à réaliser (RAR) pour 78 801,55 € :

- La réalisation d'une terrasse à l'Orion
- L'enfouissement des réseaux rue de la Brûlerie.

En 2018, 5 emprunts sont en cours pour un montant de capital remboursé de 72 830,86 €. Il s'agit de la construction du complexe sportif et de la salle de l'Orion, de l'aménagement du village (x2) et de l'achat du tracteur communal.



Les dépenses d'investissement sont de 159 101,44 € auxquelles s'ajoute le report du solde déficitaire d'investissement 2017 de 30 552,07 €, soit un volume total des dépenses de 189 653,51 €.

Les recettes d'investissement correspondent aux recettes perçues par le report de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2017, le fonds de compensation de la TVA de 2016 et les diverses subventions d'investissement obtenues.

Pour notre commune, les recettes perçues au titre de l'année 2018 ont largement couvert les dépenses engagées.

<b>RECETTES</b>	<b>PRINCIPAUX POSTES</b>	<b>MONTANT</b>
Résultat n-1 capitalisé	Report de l'excédent de fonctionnement 2017 capitalisé	118 199,24 €
FCTVA 2016	Fonds de compensation de la TVA de 2016	47 973,00 €
Subventions diverses	Ademe, Conseil Départemental, DETR, Fonds de concours CCPC	28 639,60 €
Autres	Révision travaux bourg, taxe aménagement	8 161,59 €
Amortissements et intégrations	Opérations non-financière permettant de constater la dépréciation des biens	34 752,16 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>237 725,59 €</b>

**Au final, l'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement montre un solde positif de 48 072,08 € qui pourra être reporté sur le budget 2019.**

En conclusion, les sections de fonctionnement et d'investissement montrent un excédent qui sera reporté sur le budget 2019. Mais, il est rappelé que des factures sont d'ores et déjà en attente de paiement en 2018 (RAR) pour 78 801,55 €.

Bilan 2018 :

Recettes de fonctionnement	810 130,62 €
Dépenses de fonctionnement	667 066,94 €
Dettes	72 830,86 €
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>70 232,82 €</b>
Recettes d'investissement	237 725,59 €
Dépenses d'investissement	189 653,51 €
<b>Résultat toutes sections recettes-dépenses</b>	<b>191 135,76 €</b>

La Capacité d'autofinancement (CAF) traduit l'aptitude de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement. Elle permet donc d'évaluer les possibilités réelles de la commune à réaliser ses projets. La CAF de la commune de La Selle-Craonnaise montre une gestion maîtrisée de ses dépenses.

#### IV. Le budget du lotissement de la Talbottière 2

Aucune parcelle du lotissement n'a été vendue en 2018.

Le compte administratif du budget du lotissement de la Talbottière2 présente :

- Un excédent d'investissement de 14 995,88 €
- Un excédent de fonctionnement de 3 576,53 €.